

Covid-19 : Sanofi étudie la possibilité de fabriquer les vaccins de concurrents

Les deux vaccins contre le Covid-19 développés par l'entreprise ne seront pas prêts avant fin 2021.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 24 minutes



L'idée de produire les vaccins de concurrents est au stade d'*«une réflexion encore très préliminaire»*, assure Sanofi. *Charles Platiau / REUTERS*

Sanofi et le gouvernement étudient la possibilité pour le groupe pharmaceutique français d'utiliser ses chaînes de production pour produire les vaccins anti-Covid des laboratoires BioNTech et Janssen, a indiqué vendredi la ministre déléguée à l'Industrie Agnès Pannier-Runacher.

Sanofi travaille au développement de deux vaccins anti-Covid mais ne sera pas en mesure d'en proposer un avant la fin 2021. Pourrait-il donc, à l'instar de sous-traitants pharmaceutiques français, mettre d'ici-là à disposition ses chaînes de production pour fabriquer des vaccins anti-Covid d'autres groupes pharmaceutiques ? Agnès Pannier-Runacher a indiqué le lui avoir demandé : *« On est en train de regarder avec eux, et eux regardent avec d'un côté BioNTech et de l'autre côté Janssen si c'est possible »,* des laboratoires *« avec lesquels il y a le plus de chance d'y arriver »*.

Sans citer aucun nom de laboratoire, Sanofi, interrogé par l'AFP, a indiqué qu'il *« évalue en particulier la faisabilité technique d'effectuer temporairement certaines étapes de fabrication pour soutenir d'autres fabricants de vaccins Covid-19 »*, en soulignant qu'il s'agissait *« à ce stade »* d'*« une réflexion encore très préliminaire »*.

Selon Agnès Pannier-Runacher, la question est d'abord d'ordre *« technique »*: *« Ont-ils des cuves et des équipes, des capacités de fabrication qui sont libres »* et ne sont pas occupées par exemple à produire le vaccin antigrippal ? Il s'agit aussi de savoir *« en combien de temps peuvent-ils développer cette fabrication »*, alors que *« les transferts de technologie »* devraient être faits *« en trois à cinq mois pour le remplissage des doses »* plus *« encore quelques mois pour la partie principe actif »*, contre *« 12 à 18 mois en temps normal »*.

Produire un vaccin dans ces délais est une « performance extraordinaire »

Face aux critiques émises contre Sanofi, accusé d'être en retard sur ses concurrents, la ministre a voulu *« casser une légende urbaine »*: *« Sanofi devait livrer au mois de juillet (...), ils ont trois mois de retard, comme d'autres vaccins aujourd'hui »*, a-t-elle fait valoir, en soulignant que même avec ce retard, produire un vaccin dans ces délais est déjà *« une performance extraordinaire »*.

En France, le sous-traitant pharmaceutique français Delpharm avait annoncé dès le mois de novembre qu'il produirait une partie des vaccins contre le Covid-19 de Pfizer et BioNTech, dans son usine normande. L'usine de son homologue Recipharm doit quant à elle produire le vaccin Moderna à partir de fin février/début mars, avait précisé Mme Pannier-Runacher le 8 janvier.

Le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal a précisé vendredi sur franceinfo que ces vaccins «*produits sur le territoire français*» entreront «*dans le quota*» de vaccins commandés par l'Europe et distribués à la France en fonction de sa population. Ils ne s'ajouteront donc pas à sa quote-part.